Pont-Audemer,

Le Mercredi 22 Mai 2019.

NOTE D'INFORMATION N° 2019-05

NOTE A L'ATTENTION DU PUBLIC

Objet : Collecte des déchets à risques des particuliers

Suite à un changement de réglementation, le Centre Hospitalier de la Risle n'est plus habilité à recevoir les déchets à risques perforants ou piquants des particuliers en auto-traitement.

L'Eco-organisme DASTRI, en charge de cette filière, a passé convention avec de nombreuses pharmacies d'officines agréées pour assurer cette collecte.

Pour connaître le point de dépôt le plus proche de votre domicile, consulter le site DASTRI, sous la rubrique : https://www.dastri.fr/nous-collectons/

Sur Pont-Audemer, vous pouvez déposer vos boîtes à aiguilles dans les pharmacies suivantes :

	PHARMACIE VANDEVELDE-DAVID- CLUZEL	11 Rue Thiers	27500 PONT-AUDEMER
4	PHARMACIE DE L'EGLISE	23 Rue Thiers	27500 PONT-AUDEMER
4	PHARMACIE GAMBETTA	26 Rue Gambetta	27500 PONT-AUDEMER
	PHARMACIE CAMPART	65 Rue de la République	27500 PONT-AUDEMER
4	PHARMACIE DU POT D'ETAIN / PHARMACIE MAURICE	11 Bis Place du Pot d'Etain	27500 PONT-AUDEMER
4	SELARL PHARMACIE FREMOND - PETRAUD	2A Avenue Jean Monnet	27500 PONT-AUDEMER

Vous remerciant pour votre compréhension.

Le Directeur Adjoint,

S. ARKHIPOFF